

## MÉFLOQUINE

- Anciens Combattants Canada est déterminé à veiller à la santé et au bien-être des vétérans, des membres de la Gendarmerie royale du Canada et de leur famille.
- On rappelle aux vétérans qu'ils peuvent présenter une demande à l'égard de n'importe quelle affection liée à la consommation de mésfloquine, appuyée par des documents médicaux fournis par leur médecin traitant.
- Il doit exister un lien entre l'affection et la mésfloquine.
- Les vétérans qui croient être atteints d'une invalidité liée à leur service militaire sont invités à communiquer avec Anciens Combattants Canada pour obtenir de l'aide.
- Chaque situation est unique et nous traitons avec les vétérans au cas par cas.

## CONTEXTE – Méfloquine

**Q1) Depuis 2001, combien de demandes de remboursement de frais médicaux ont été présentées relativement à la méfloquine ? Q2) Quel a été le résultat de ces demandes de remboursement ? (Approuvée/refusée)**

**R1/2)**

Tout vétéran ou militaire qui croit avoir une invalidité liée à son service militaire est invité à communiquer avec Anciens Combattants Canada pour obtenir de l'aide. Il est important de noter qu'Anciens Combattants Canada ne diagnostique pas des affectations. Il incombe au professionnel de la santé du vétéran de poser un diagnostic. Les vétérans peuvent soumettre une demande à l'égard de toute affection qu'ils croient être liée à la méfloquine avec les renseignements médicaux à l'appui fournis par leur médecin traitant.

Toutefois, bien qu'un vétéran puisse présenter une demande de remboursement pour toute affection liée à l'ingestion de méfloquine en fournissant des renseignements médicaux à l'appui, Anciens Combattants Canada fait le suivi selon les affectations et les programmes, mais ne fait pas le suivi des causes des affectations faisant l'objet d'une demande. C'est-à-dire que nous faisons le suivi des prestations d'invalidité, mais nous ne recueillons pas de données sur la cause précise du problème mental ou physique qui est associé à la prestation. Nous ne sommes donc pas en mesure de fournir les statistiques demandées dans le cas présent.

Dans son quatorzième rapport publié en juin 2019 et intitulé *Les conséquences de l'usage de la méfloquine chez les vétérans canadiens*, le Comité permanent des anciens combattants a recommandé qu'Anciens Combattants Canada s'engage à reconnaître les conclusions de l'étude des *National Academies of Science, Engineering and Medicine* (NASEM) aux États-Unis, peu importe qu'elles affaiblissent ou renforcent l'hypothèse de l'existence d'un lien de causalité entre la méfloquine et certains effets neuropsychiatriques à long terme.

Dans son rapport publié à la fin de février 2020 NASEM a tiré la conclusion suivante : parmi les six médicaments, c'est la méfloquine qui suscite le plus d'inquiétudes. Les conséquences neurologiques et psychiatriques indésirables concomitantes associées à l'usage de la méfloquine sont bien

connues; cependant, les études épidémiologiques qui ont examiné ces résultats au moins 28 jours après l'arrêt du médicament n'indiquent pas une hausse des conséquences neurologiques ou psychiatriques persistantes par rapport aux autres médicaments antipaludiques ou à l'absence d'utilisation de médicaments antipaludiques. À la lumière de son examen, le comité a conclu aussi que les éléments de preuve ne sont pas suffisants ou adéquats pour établir une association entre l'usage de la mèfloquine en prophylaxie antipaludique et des conséquences psychiatriques persistantes ou latentes, y compris le TSPT.

**Q3) Combien de demandes de remboursement ont été accordées relativement au service dans une zone de service spécial?**

**R3)** Comme nous l'avons mentionné précédemment, Anciens Combattants Canada fait le suivi des demandes de remboursement de frais médicaux selon l'état de santé et le programme, mais ne fait pas le suivi des causes des affections faisant l'objet d'une demande. Nous ne sommes donc pas en mesure de fournir les statistiques demandées dans le cas présent.

**Contexte général**

Le paludisme (aussi appelé la malaria) est une affection parasitaire pouvant être mortelle que l'on peut contracter dans de nombreuses régions tropicales et subtropicales du monde. Il constitue un risque pour les membres des Forces armées canadiennes qui se rendent dans les zones d'endémie, que ce soit lors de déploiements ou de voyages d'agrément. La prévention du paludisme s'appuie sur de nombreuses mesures, y compris éviter d'être piqué par les moustiques et utiliser des médicaments antipaludéens (appelés chimioprophylaxies du paludisme) pour éliminer les parasites qui ont été inoculés par des piqûres de moustique.

La mèfloquine est un antipaludéen approuvé dont la structure est reliée à celle de la quinine et de la quinidine. La mèfloquine est indiquée pour la prévention de l'infection aux parasites du paludisme *P. falciparum* et *P. vivax*, y compris les souches de *P. falciparum* résistantes à la chloroquine.

Anciens Combattants Canada remercie Santé Canada d'avoir effectué un examen de l'innocuité de la mèfloquine et également le médecin général d'avoir publié son rapport le 1<sup>er</sup> juin 2017.

Le 1<sup>er</sup> juin 2017, le médecin général a publié son rapport sur l'examen de l'utilisation de la mèfloquine dans les Forces armées canadiennes.

L'examen du médecin général a révélé que comparativement aux autres médicaments recommandés à l'heure actuelle (la doxycycline et l'atovaquone-proguanil), l'ensemble des données probantes indique que la mèfloquine n'est pas systématiquement associée à une augmentation globale du risque d'effets indésirables ni à une augmentation du risque de ne pas être en mesure d'exercer des fonctions professionnelles (données de faible ou de très faible qualité). En résumé :

- Le médecin général conclut que la mèfloquine sera dorénavant considérée comme un traitement de deuxième recours pour la prévention du paludisme chez le personnel des Forces armées canadiennes puisqu'il existe d'autres bons médicaments. L'usage de la mèfloquine sera recommandé uniquement pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser d'autres traitements pour une raison ou une autre (comme des allergies médicamenteuses), ou pour les gens qui l'ont utilisée dans le passé sans avoir subi d'effets indésirables.
- Le médecin général a indiqué que la mèfloquine est très efficace pour prévenir le paludisme. Étant donné que ce médicament doit être pris chaque semaine au lieu de quotidiennement, il fournit une meilleure protection dans un théâtre opérationnel étant donné que les chances sont moindres d'oublier une dose.
- Il souligne en outre que bien que les effets indésirables puissent varier, même les effets moins graves, comme des nausées et des étourdissements, peuvent limiter le rendement opérationnel. Bien que rares, les effets indésirables plus graves, comme l'anxiété, la nervosité et la dépression, peuvent poser des risques pour la santé d'un militaire à long terme.
- En dépit des effets indésirables possibles de la mèfloquine, ceux-ci sont moins graves que les complications associées à la malaria. Les membres des Forces armées canadiennes ne seront pas déployés dans des théâtres opérationnels où le paludisme est présent sans bénéficier d'une protection suffisante contre cette affection.

À la suite de leur comparution au printemps 2017 devant le Comité permanent des anciens combattants, les responsables de Santé Canada ont reçu l'instruction de mener un examen de la mèfloquine.

Le 1<sup>er</sup> juin 2017, Santé Canada a publié son rapport sur l'examen de l'innocuité mené sur la mésfloquine. Selon les conclusions du rapport :

- Bien qu'il y ait certains cas signalés, il n'existe aucune preuve concluante que la mésfloquine peut causer des événements neurologiques et psychiatriques indésirables, durables et permanents;
- Certaines personnes se sont fait prescrire de la mésfloquine malgré des contre-indications quant à son utilisation, notamment en raison de conditions neurologiques ou psychiatriques passées ou présentes;
- Il y a eu quelques signalements de dommages permanents au système vestibulaire de l'oreille interne, lequel contrôle le sens de l'équilibre.

### **Présentation de demandes à Anciens Combattants Canada**

Les vétérans ou les militaires qui croient être atteints d'une invalidité liée à leur service militaire sont encouragés à présenter une demande à Anciens Combattants Canada pour obtenir de l'aide et peuvent communiquer avec le Ministère en composant sans frais le 1-866-522-2022 ou en visitant notre site Web (<http://www.veterans.gc.ca>).

Un vétéran ou un militaire peut demander une indemnité pour un problème de santé associé à la prise de mésfloquine, avec des documents médicaux à l'appui provenant de son médecin traitant. Les demandes liées à la mésfloquine sont traitées au cas par cas par l'Unité de consultation médicale d'Anciens Combattants Canada. L'Unité fait ensuite les recherches requises (pour établir le lien entre l'affection et l'utilisation de mésfloquine). Dans le passé, les demandes les plus courantes avaient trait à des affections psychiatriques.

\*rédaction\*